

Fpeu importe



Compte rendu du Conseil d'Administration du 11 avril 2023  
Visioconférence via Teams de 18h à 20h11

Membres présents :

Bureau directeur de la FFSc :

- Christian COUVREUR, Président
- Jean-Marc DELCOURT, 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Pascal ASTRESSES, 2<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Manuella GRIMAL, Responsable des relations avec les partenaires et les sponsors,
- Thierry HAUW, Trésorier,
- Quentin MALLEGOL, Responsable des activités jeunes et scolaires,
- Jean-Jacques CAPDEVILLE, Secrétaire Général.

Personnel de la FFSc :

- Séverine GRUCHOT, Directrice Générale

Représentants des comités :

- Alsace : Chantal DARDENNE, Présidente,
- Pays d'Oc : absent
- Bourgogne : absent
- Pays de la Loire : Ignace BUTY, Président,
- Champagne : Véronique MOJARD, Présidente,
- Dauphiné-Savoie : Sylvie GUILLEMARD, Présidente,
- Flandres : Marie-Odile MORELLE, Présidente,
- Paris-Île-de-France-Ouest : Jean-Philippe MAIGNEL, Président,
- Languedoc-Roussillon : Hervé BOHBOT, Président,
- Poitou-Charentes : Wilfrid GAUTHIER, Président,
- Lorraine : Didier COPPENS, Président, Jean-Paul ELOY
- Lyonnais : Elisabeth CARREZ, Présidente,
- Normandie : Yves GASNIER,
- Côte d'Azur : Patrick MERIAUX, Président
- Provence : Annie GRUCHOT, Présidente,
- Val de Loire : Manuella GRIMAL, Présidente,
- Outre-mer et clubs associés : Absent,
- Franche-Comté : Anne ALBINI, Présidente,
- Bretagne : Jean-Marc DELCOURT, Président,
- Aquitaine : Odile BOETSCH, Présidente,
- Sud-Est Francilien : Pascal ASTRESSES, Président,
- Auvergne : Martine TRÉMEAU, Présidente,

- Limousin-Périgord : Marie-Dominique JULLIOT, Présidente,
- Var-Esterel : Brigitte HOURTAL, Présidente.

Autres personnes présentes :

- Marie-Claude DEROSNE : Présidente de la DNSJS,

## **Préambule**

Christian COUVREUR, Président de la FFSc, revient rapidement sur le Championnat de France Classique qui s'est déroulé à Golbey (Lorraine).

Une belle réussite tant sur le plan organisationnel que sur le nombre et la tenue des joueurs et un grand merci à Jean-Paul ELOY dit « Paulo », président du club de Golbey pour cette organisation.

Quelques menus problèmes sans conséquences ont égayé cette édition.

## **Ordre du jour :**

- Point à date sur les comptes vs le budget
- Validation de l'achat de 300 tables pour Vichy
- Présentation du projet de calendrier
- Questions diverses

## **Point sur les comptes**

par Christian COUVREUR, Président et Jean-Marc DELCOURT, 1<sup>er</sup> vice-président

Christian nous présente et nous commente le tableau fourni par courriel.

Il salue au passage le travail de titan réalisé par Séverine.

Le nombre de licenciés espéré n'est pas encore atteint et il y a peu de chances que cette situation évolue de façon significative avant la fin de la saison.

La partie e-scrabble est en nette diminution, ce qui s'explique par le retour en clubs des licenciés ayant délaissé le jeu en ligne. Ce poste ne coûte quasiment rien. Il convient cependant de s'interroger sur la désaffection pour ce type de jeu.

Pour les organisations de festivals et les CDF, la saison n'est pas encore terminée. Il en va de même pour les simultanés, TH et autres épreuves puisque nous ne sommes qu'à mi-saison. La période incluant les mois d'avril, mai et juin est une grosse période en termes de tournois et festivals.

Il faut par ailleurs tenir compte dans les « Produits autres Divers » des 400K€ représentant la vente du siège de la rue Raynouard et dont la répartition sera retravaillée avec le cabinet comptable.

La plus-value réalisée sur cette vente a permis de déposer 200K€ sur un compte à terme pour une durée de 5 ans et le reste sur un livret.

Les « Charges activités Secteur commercial » représentent l'investissement sur Scrabblorama dont le contenu et la présentation seront prochainement revus, pour donner suite aux résultats du sondage effectué par rapport à ce magazine.

Il faut tendre vers un équilibre financier pour pouvoir répartir les économies réalisées vers d'autres postes tels que le développement, la prise de nouvelles licences, ...

A noter qu'il n'y a pas de retard au niveau des encaissements, les ventes ayant été passées en comptabilité.

Christian nous présente ensuite le document sur les subventions pour les CDM.

La FFSc travaille à réduire le nombre de participants aux CDM, ce qui serait plus cohérent. Le résultat de ce travail sera présenté au prochain CA de juin. Cette diminution doit être discutée avec la FISF, dans les semaines à venir, cette décision n'étant pas de notre ressort. Il s'agit toutefois d'une évolution importante à mener.

Certains pays décident de ne pas qualifier le nombre de participants auxquels ils ont droit. Ne pourrait-on faire de même ?

Le but de cette diminution de participation tient en deux points : faire attention à ce que l'on dépense et mieux indemniser les participants qualifiés.

Il serait bon de pouvoir cumuler les subventions allouées au Duplicate et au Classique. Une dizaine de personnes est concernée par ce sujet.

Cette année les CDM se déroulent à Bulle en Suisse qui est une destination onéreuse et le planning a été travaillé pour éviter que les participants passent plus de temps que nécessaire dans cette destination.

Il s'agit d'une subvention et il ne faut pas faire d'excès dans une augmentation qui ne s'adresse qu'à une élite !

L'enveloppe budgétaire pour les prochains CDM de 2023 est conforme aux enveloppes précédentes.

L'année qui comptait deux CDM dans la même saison a vu une enveloppe réduite.

Nous passons ensuite au document concernant les subventions pour le Championnat de France à Bourges concernant la métropole et l'Outre-Mer.

L'enveloppe globale est sensiblement la même que la précédente.

A noter qu'un joueur d'Outre-Mer ne touche qu'une subvention même s'il est qualifié sur plusieurs épreuves.

Puis nous passons aux Interclubs.

L'enveloppe budgétaire est la même que précédemment.

Le défraiement kilométrique semble poser un problème, ce défraiement étant différent pour le CDF Jeunes. Il peut donc léser ou avantager.

## **Validation de l'achat de 300 tables pour Vichy**

par Jean-Marc DELCOURT

Jean-Marc nous passe en revue les éléments qui ont conduit à cette décision d'achat.

On note que dans les tournois fédéraux les postes de dépenses pour des locations sont très importants bien que nécessaires. On peut se pencher sur ce problème pour agir différemment et voir si on peut gagner de l'argent – ou ne pas en perdre – dans l'avenir.

Nous sommes maintenant partenaires avec Vichy Destinations qui gère le Palais de Congrès de Vichy. Vichy Destinations est une S.A. dépendante de Vichy Communauté, c'est-à-dire la Mairie de Vichy.

Nous avons, de plus, une location au niveau de l'Hôtel Aletti pour des salles supplémentaires lorsque le nombre de joueurs est conséquent.

Le montant de ces locations était de l'ordre de 6.000 Euros maximum, lors de précédentes éditions.

Les tables qui nous intéressent et qui intéressent également Vichy Destinations sont des tables de 80X60 cm qui nous permettraient d'avoir une implantation différente à l'intérieur du Palais et de moduler en fonction des salles. Ces tables supplémentaires n'intéressent pas les autres activités organisées au Palais comme le bridge ou d'autres activités. Le stockage sera assuré par la mairie de Vichy.

Nous ne serons pas propriétaires de ces tables mais nous en aurons la jouissance.

L'idée de base est d'amortir l'achat sur une durée de quatre ans.

Les tables seront payées en partie par la mairie de Vichy à hauteur de 30% et en partie par la FFSc à hauteur des 70% restants.

Plusieurs devis ont été reçus dont certains dépassaient l'enveloppe fixée au départ.

La dernière proposition reçue rentre dans le budget prévu de l'ordre de 24.000 euros pour nous sur 4 ans.

Cette réalisation permettra à terme, en 2027, de ne plus avoir à payer de location de tables.

Dans le cas où le CA voterait cette proposition d'achat, les tables si elles sont disponibles chez le fournisseur, seront utilisables dès le festival de cette année.

Une convention portant sur le paiement et l'utilisation de ces tables est en cours de rédaction. Nous devons être vigilants sur les termes de cette convention et nous assurer que nous pourrions disposer de ce matériel au besoin les prochaines années.

Précisons que ces tables pourront être utilisées pour d'autres organisations extérieures à Vichy, il ne devrait pas y avoir de limitation au nombre d'utilisations de ces tables. Toutefois lors de l'utilisation sur un site autre il faudra tenir compte du coût de transport.

Il est donc demandé aux personnes présentes lors de ce CA de se prononcer pour ou contre la validation de cet achat.

Une discussion animée s'engage sur les dimensions des tables et leur prix. Certaines enseignes proposant des tables équivalentes à des prix inférieurs, mais quid de la qualité ? D'autre part l'aménagement des salles est-il prévu ?

En effet, une mesure des différentes salles a été réalisée par Jean-Marc et Yoan en février.

Un technicien du Palais est en mesure de nous produire à l'aide d'un logiciel un aménagement au top qui permettra un gain de place non négligeable en optimisant l'espace dédié.

Aucun document n'étant encore réalisé les interrogations se font jour quant à cette amélioration. Cependant pour ne citer que la salle Strauss un gain de 20 places minimum est possible, tout en conservant les espaces de sécurité nécessaires.

Quel impact sur l'organisation de l'arbitrage ?

La convention n'étant pas encore parvenue laisse des membres présents interrogatifs.

Un accord de principe est envisageable sous réserve que des documents affinés (devis des tables, convention, plans de salles) soient transmis dans quelques jours.

Jean-Marc doit transmettre le 12 avril le résultat de notre consultation de ce soir à Vichy Destinations. Il demandera une renégociation du taux de participation (60/40), la fourniture de la convention avec des clauses précises sur l'utilisation des tables et la jouissance après les quatre années de paiement, et ce qu'il advient de la prise en charge de la TVA.

Les plans ne seront pas fournis car cela demanderait trop de temps et mettrait en péril la négociation.

Les différents documents seront fournis pour la fin de la semaine prochaine, soit aux alentours du 21 avril.

Christian propose que nous votions par le biais du tchat :

- Contre : 1
- Abstentions : 5
- Pour : 24

L'accord de principe est donc entériné.

Le vote définitif interviendra après la diffusion des différents documents et se fera par voie électronique.

Remarque : rapports avec la Mairie de Vichy

La mairie de Vichy s'étonnait de ne voir personne du Scrabble, ce qui s'explique par le fait que l'interlocuteur privilégié est le gestionnaire du Palais, en l'occurrence Vichy Destinations. Jean-Marc et Christian ont rencontré la 1<sup>ère</sup> adjointe de la mairie de Vichy, fort contente de rencontrer des responsables du Scrabble.

Il a été question de la disparition de la gratuité des nuitées, poste qui représente un montant d'environ 9.000 €uros, cette gratuité ayant disparu de la convention proposée par Vichy Destinations pour les 5 prochaines années. Ceci peut poser un problème pour les arbitres qui devront chercher une location parfois à l'extérieur, les locations proches du Palais étant parfois plus onéreuses.

La Mairie pourrait proposer une subvention pour couvrir ce manque.

A également été abordé le problème du parking pour les arbitres, la zone réservée au niveau de l'Opéra étant juste dans la mesure où certains de nos arbitres transmettent le code d'accès à d'autres personnes. Pour pallier ce manque de places la mairie proposerait un système de « Pass », mais ce poste doit être chiffré pour pouvoir avoir des propositions. La Mairie de Vichy semble prête à nous aider, une rencontre avec le Maire est prévue. D'autre part le Conseil Régional pourrait apporter son aide lors de l'organisation des CDM de 2024 à Vichy potentiellement à hauteur de 20 000 euros et la Mairie à hauteur de 45 000 euros.

## **Présentation du Calendrier prévisionnel**

par Jean-Marc DELCOURT

Les données de ce calendrier ont été revues avec Yoan CONTROU.

Une question se pose par rapport à Qualification des 5-6-7 prévue début décembre 2023.

Les différents clubs ou comités ont-ils eu des problèmes pour les réservations de salles ?

A priori aucun problème de ce côté.

La qualification des Séries 1-2-3 aura bien lieu le 15 octobre 2023.

Il a été proposé au CA de janvier d'organiser une semaine de solidarité, les dernières participations au NEURODON ayant été bien en-dessous des prévisions.

Ce point sera discuté lors du CA de juin.

Il serait bon de placer le CDF Classique, qui est maintenant de 21 rondes et donc sur 3 jours, systématiquement à Pâques.

Une discussion est également à prévoir concernant le TH au profit des scolaires. Il pourrait être placé au niveau fédéral, lui trouver une date et le protéger, cela étant une demande forte des comités.

Vendredi 14 avril seront discutés les Championnats 4<sup>ème</sup> Série et Championnat Promotion pour donner suite aux nombreuses réactions par rapport au Festival de Vichy, la qualification aura lieu le 26 novembre 2023.

Il est proposé que le Blitz soit intégré dans le programme du Festival d'Aix-les-Bains, puisqu'il a été décidé en CA de janvier que cette épreuve ne se ferait plus avec le CDF, avec une exception possible lorsque le CDF est à Vichy.

Le simultané mondial en semi-rapides pose un problème car il se télescope avec le Championnat de Belgique. La FISF n'a pas encore donné son avis sur cette question.

On essaie de faire évoluer les règles pour assurer une meilleure cohérence en interrogeant les parties prenantes.

Le SMSR et le Championnat de Belgique sont deux dates protégées par la FISF.

Pour la 7<sup>ème</sup> semaine de simultanés, une seule réaction émanant du comité Franche-Comté, mais cette semaine est un besoin des clubs pour permettre aux joueurs se déplaçant peu de participer à des compétitions. Le comité Franche-Comté précise : « peu importe le nombre de semaines de SF, mais il nous paraît plus important de poser la question de l'arbitrage de ces semaines qui est censé respecter le règlement ».

Cette semaine supplémentaire générera des fonds pouvant être utiles pour le développement et sera programmée en décembre.

Remarque : lorsqu'il y a un changement de date au niveau du calendrier fédéral, il serait bon de faire un mailing aux clubs pour attirer leur attention.

La même chose peut être appliquée pour les résultats d'épreuves – notamment ceux des derniers Interclubs.

La création d'une boucle WhatsApp est proposée pour pouvoir communiquer des informations aux membres du CA. Cette proposition fait suite à une remarque sur le manque d'informations diffusées aux membres du CA. Les canaux actuels de communication (courriel, site, ...) semblent être insuffisants ou peu utilisés.

Pascal ASTRESSES se charge de mettre cette boucle en œuvre.

Le calendrier sera mis à jour et complété. Les informations complémentaires pourront être transmises par la boucle WhatsApp.

## **Questions diverses**

Une seule question concernant la vidéo sous DupliTop8 pour donner suite à la mise à jour du 7 avril 2023.

Ce bug est en cours de résolution par l'équipe d'informaticiens, mais les différents matériels de vidéo projection qui sont utilisés ne facilitent toutefois pas la résolution de ce problème.

Christian COUVREUR répond à la question concernant le prochain C.A.

Celui-ci aura lieu le 4 juin au siège de la fédération et par visioconférence pour ceux qui ne pourront se déplacer à Paris.

Il remercie l'ensemble des participants et clôt la séance à 20h11.